

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Saison 2025-2026

N°14 du 23.09.2025

01 PÔLE ADMINISTRATION, JURIDIQUE & FINANCES

Notes eFFBB à destination des clubs

Les notes de la FFBB transmises via eFFBB et marquées à destination des clubs sont indiquées ci-dessous. Nous vous invitons à consulter régulièrement eFFBB afin de contrôler les informations qui pourraient directement vous intéresser.

-  [Information OPERATION BASKET ECOLE \(OBE\).pdf](#)
-  [Documents de labels.pdf](#)
-  [Redevances Sacem.pdf](#)
-  [Annexes : Manifestations sportives occasionnelles \(redevance Sacem\).pdf](#)
-  [Clubs sport amateurs assimilés \(Redevances Sacem\).pdf](#)
-  [Support de présentation du RV FFBB-Clubs du 22-09-2025.pdf](#)

Pour pouvoir accéder à ces notes, vous devez vous connecter en utilisant votre compte eFFBB, à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Pour mémoire, votre identifiant est votre numéroidformatiqueclub@ffbb365.com Si vous n'avez plus votre mot de passe rattaché à ce compte, n'hésitez pas à le demander à votre Président et si ce dernier ne le connaît pas, merci de contacter l'assistance eFFBB (assistanceeffbb@ffbb.com) en leur communiquant votre numéro informatique de club afin qu'ils puissent réinitialiser votre accès.

Événementiel

Foire de Grenoble 2025 à ALPEXPO

Le Comité de l'Isère tiendra un stand basket au sein du « village des sportifs » durant le premier week-end de la Foire de Grenoble, le samedi 1^{er} et le dimanche 2 novembre à Alpeexpo.



Nous proposons à l'ensemble des clubs d'être présents et de proposer des animations à nos côtés. L'objectif est de donner de la visibilité à l'ensemble de nos clubs isérois à travers une manifestation d'envergure. Nous avons besoin de toutes les forces vives disponibles pour animer ce stand avec nous. Le Comité se chargera des goodies.

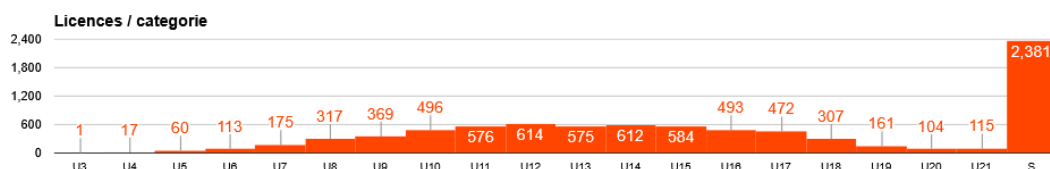
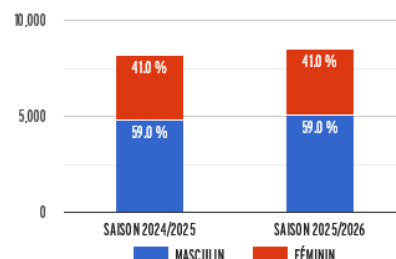
Merci de nous indiquer si votre club est intéressé et quel créneau il peut assurer sur le week-end en adressant un mail au secrétariat du Comité.

Qualifications

Statistiques licences 2025/2026

LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 23 SEPTEMBRE

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2024/2025	3 381	41.0%	4 805	59.0%	8 186
SAISON 2025/2026	3 457	41.0%	5 066	59.0%	8 523
EVOLUTION	76		261		337
EVOLUTION %	2.0%		5.0%		4.0%



Assistance licences 2025/2026

Afin de vous accompagner au mieux dans la gestion des licences, est mis en place différents outils sur notre site internet :

- Fiches pratiques
- Foire aux questions
- Documents types

[Accédez à la page Assistance Licences](#)

Nous vous encourageons à consulter régulièrement cet espace pour rester informés des dernières mises à jour.

Surclassement simple

Pour les surclassements simples, en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans leur catégorie d'âge, la date d'effet du surclassement est celle de l'enregistrement du document sur la plateforme fédérale FBI et non la date de l'imprimé de surclassement.

Vérification qualification licences 2025-2026

Nous tenons à vous rappeler que chaque club est garant de la vérification des licences de ses adhérents avant leur participation à toute compétition.

Il est impératif de ne pas valider les préinscriptions en cas d'anomalie.

Dès lors que la préinscription est validée par le club, la personne est considérée comme qualifiée et peut participer aux compétitions, sous réserve des contrôles ultérieurs par le Comité. Le club engage sa responsabilité dans ce cas.

Si une anomalie est détectée par le Comité et que le licencié a participé au préalable à une compétition, des sanctions sportives et financières peuvent être décidées par la Commission des Compétitions 5x5.

Il n'est pas nécessaire de contacter le comité ou le service d'astreinte pour confirmer la prise en compte de vos licences. Le Comité vérifie les licences selon ses capacités du lundi au vendredi 12h. A noter que le Comité dispose de 15 jours pour contrôler la qualification faite par le club.

Compétitions 5x5

Organisation des triangulaires pré-ligue jeunes

Les clubs organisateurs d'une triangulaire pré-ligue doivent fournir **pour chacune des trois rencontres** de la triangulaire :

- Un délégué de club majeur
- Un marqueur et un chronométrateur
- Un ou deux arbitres, si aucun arbitre officiel n'a été désigné par le Comité

Les clubs visiteurs peuvent, s'ils le souhaitent, proposer un arbitre et/ou officiel table de marque (marqueur ou chronométrateur).

Classements Pré-Ligue jeunes - Journée 1

Vous trouverez [les classements](#) des équipes engagées en Pré-Ligue à l'issue de la première journée.

Gestion des dérogations

Vous trouverez [en cliquant ici](#) le calendrier de gestion des dérogations.

Chaque demande de dérogation doit être motivée par le club émetteur. Le club adverse dispose de 5 jours calendaires pour répondre à la demande de dérogation. Sans réponse de sa part dans les délais, la Commission des Compétitions 5x5 validera d'office la demande en cours. Les dérogations doivent être émises au plus tard 30 jours avant la date de la rencontre.

Brûlages

Nous constatons que de nombreux joueurs déclarés dans les listes des brûlés ne sont à ce jour pas licenciés. Les joueurs concernés seront retirés de la liste des brûlés, et remplacés par d'autres joueurs. La Commission des Compétitions 5x5 brûlera d'office des joueurs ayant participé à la première journée de championnat. Aucun recours ne sera pris en compte.

Engagements 2^{ème} phase - U11 à U18 2025/2026

Les engagements pour la 2^{ème} phase des championnats U11 à U18 sont ouverts. Vous avez **[jusqu'au 10 octobre 2025](#)** pour engager vos équipes à compter de la 2^{ème} phase (début des rencontres le 8 novembre 2025).

Merci de remplir 1 formulaire par nouvelle équipe à engager :

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS NOUVELLES ÉQUIPES U11 à U18](#)

Recensement des équipes loisirs

Nous proposons de recenser les clubs ayant des équipes loisirs afin de faciliter la mise en relation des équipes loisirs et vous permettre d'organiser des rencontres entre vous.

Merci de compléter le formulaire disponible [en cliquant ici](#).

Informations divisions

Forfaits généraux

En DXU9 poule E, forfait général de l'équipe **AVENIR BASKET DES COULEURS - 2**. Elle est remplacée par un exempt. Clubs concernés, prendre note.

En DMU11 D3 poule R, forfait général de l'équipe **BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY - 2**. Elle est remplacée par un exempt. Clubs concernés, prendre note.

En DFU13 D3 poule J, forfait général de l'équipe **LES ARRONDS (ENTENTE)**. Elle est remplacée par un exempt. Clubs concernés, prendre note.

En DF3 poule A, forfait général de l'équipe **US DE ST EGRÈVE - 3**. Elle est remplacée par un exempt. Clubs concernés, prendre note.

Rencontres perdues par pénalité

DOSSIER N°01 : en DM2 poule B, la rencontre n°12032 du samedi 20 septembre 2025 opposant BASKET SAINT MARCELLIN à UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET - 2 : perte de la rencontre par pénalité à UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET - 2 pour la participation d'un joueur U18 ne disposant du surclassement requis.

DOSSIER N°02 : en DM3 poule A, la rencontre n°13002 du samedi 20 septembre 2025 opposant SPORTING CLUB DE GIÈRES à ROMANCHE BASKET - 3 : perte de la rencontre par pénalité à ROMANCHE BASKET -3 pour la participation d'un joueur U16.

DOSSIER N°03 : en DM3 poule A, la rencontre n°13001 du samedi 20 septembre 2025 opposant AMICALE LAIQUE ECHIROLLES - 3 à BBC EYBENS POISAT - 3 : perte de la rencontre par pénalité à BBC EYBENS POISAT - 3 pour la participation d'un joueur U18 ne disposant du surclassement requis.

DOSSIER N°04 : en DM2 poule B, la rencontre n°12030 du 21 septembre 2025 opposant US DE ST EGRÈVE - 3 à TERRES FROIDES BASKET - 3 : perte de la rencontre par pénalité à US DE ST EGRÈVE - 3 pour la participation de deux joueurs brûlés avec l'équipe évoluant en PRM poule B.

Réserves

En DM2 poule B, la rencontre n°12032 du samedi 20 septembre 2025 opposant BASKET SAINT MARCELLIN à UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET - 2 : une réserve a été déposée par les arbitres de la rencontre. —> **Les contrôles a posteriori ont été effectués. Ouverture du dossier de pénalité n°1.**

En DM3 poule D, la rencontre n°13090 du dimanche 21 septembre 2025 opposant IE - VEDETTES ST VICTOR DE CESSIEU - 2 à ISERE SAVOIE PONT BASKET - 2 : une réserve a été déposée. —> **Réserve classée sans suite.**

En DF2 poule A, la rencontre n°22002 du samedi 20 septembre 2025 opposant AS BASKET BEAUCROISSANT IZEAX RENAGE - 1 à ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ANDRE BASKET - 2 : une réserve a été déposée. —> **Les blessures ne doivent jamais être inscrites sur la feuille de marque. Réserve classée sans suite.**

En DFU18 PRÉ-LIGUE, la rencontre n°2 du dimanche 21 septembre 2025 opposant AS LE VERSOUD à IE - ARTAS BASKET CLUB : une réserve a été déposée. —> **Les blessures ne doivent jamais être inscrites sur la feuille de marque. Réserve classée sans suite.**

En DFU18 PRÉ-LIGUE, la rencontre n°8 du dimanche 21 septembre 2025 opposant SAINT MARTIN D'HÈRES BASKETBALL à BC ST AGNIN CRACHIER CHEZEN - 1 : une réserve a été déposée. —> **Les blessures ne doivent jamais être inscrites sur la feuille de marque. Réserve classée sans suite.**

Relevé des écarts pour le week-end du 20 et 21 septembre 2025

Les écarts relevés surlignés **en jaune** sont sanctionnés conformément aux règlements et aux dispositions financières.

Les écarts relevés surlignés **en bleu** sont des avertissements uniques avant sanction.

N°	Division	Poule	Club concerné	Écart constaté
	PRM	A	AMICALE LAIQUE ÉCHIROLLES	Absence de déclaration d'entraîneur
22002	DF2	A	AS BASKET BEAUCROISSANT IZEAX RENAGE	Les blessures ne doivent pas être inscrites sur la feuille de marque
23060	DF3	C	AS ST GEORGES ESPERANCHE	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
	DXU9	E	AVENIR BASKET CLUB DES COULEURS	Forfait général dans les trois semaines
23061	DF3	C	AVENIR BASKET HILAIROIS	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur principal
23061	DF3	C	AVENIR BASKET HILAIROIS	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur adjoint
	DMU11	D3 R	BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY	Forfait général dans les trois semaines
14	DMU18	PL	BASKET SAINT MARCELLIN	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
4 - 5 - 6	DMU13	PL	BBC EYBENS POISAT	Groupements sportifs non renseignés pour les arbitres
13001	DM3	A	BBC EYBENS POISAT	Non-respect des règles de participation : défaut de surclassement
22000	DF2	A	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZEN	Le délégué de club doit être licencié au sein de l'association sportive recevante → Absence de délégué de club
11040	PRM	B	ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU	Dérogation hors délai
38007	DMU18	D2 B	ENTENTE SMH SMU	Groupements sportifs non renseignés pour le marqueur et le chronomètre
1	DMU15	PL	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Groupement sportif non renseigné pour l'arbitre n°1
3	DMU15	PL	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Groupement sportif mal renseigné pour l'arbitre n°1
7 - 9	DFU15	PL	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
11	DMU18	PL	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Numéro de licence erroné pour l'entraîneur
11002	PRM	A	LA TRONCHE MEYLAN CORENC BASKET	Absence de marqueur (marqueur non qualifié à la date de la rencontre)
11002	PRM	A	LA TRONCHE MEYLAN CORENC BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
	DFU13	D3 J	LES ARRONDS (ENTENTE)	Forfait général dans les trois semaines
13002	DM3	A	ROMANCHE BASKET CLUB	Non-respect des règles de participation : joueur non autorisé à participer (U16)
5 - 6	DMU15	PL	TERRES FROIDES BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
11 - 12	DMU13	PL	TERRES FROIDES BASKET	Absence de délégué de club (car non qualifié à la date de la rencontre)
	DMU18	D3 I	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Liste des brûlés non parvenue à J-7 de la première journée de championnat
10 - 11	DMU13	PL	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
22032	DF2	B	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	Non-respect des règles de participation : défaut d'extension compétition (aptitude médicale existante)

12032	DM2	B	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	Non-respect des règles de participation : défaut de surclassement
	DF3	A	US DE ST EGRÈVE	Forfait général dans les trois semaines
8	DMU15	PL	US DE ST EGRÈVE	Absence de délégué de club
12030	DM2	B	US DE ST EGRÈVE	Non-respect des règles : participation de joueurs brûlés avec l'équipe supérieure
12030	DM2	B	US DE ST EGRÈVE	Un joueur-entraîneur doit obligatoirement être désigné capitaine de son équipe
12030	DM2	B	US DE ST EGRÈVE	Numéro de licence non renseigné pour le délégué de club
12030	DM2	B	US DE ST EGRÈVE	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
2 - 3	DFU15	PL	US SASSENAGEOISE	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur

Droits financiers à titre administratif

BH	CLUB		DIVISION	N°	MOTIF	MONTANT
14	020	AL ECHIROLLES	PRM A		Absence de déclaration d'entraîneur	50,00 €
14	021	BBC EYBENS POISAT	DM3 A	13001	Ouverture d'un dossier de pénalité	70,00 €
14	033	MARCILLOLES PAJAY	DMU11 D3 R		Forfait général dans les 3 semaines	63,00 €
14	065	US DE ST EGRÈVE	DF3 A		Forfait général dans les 3 semaines	63,00 €
14	065	US DE ST EGRÈVE	DM2 B	12030	Ouverture d'un dossier de pénalité	70,00 €
14	074	SEYSSINET FONTAINE	DM2 B	12032	Ouverture d'un dossier de pénalité	70,00 €
14	076	LES ARRONDS	DFU13 D3 J		Forfait général dans les 3 semaines	63,00 €
14	099	AVENIR BC DES COULEURS	DXU9 E		Forfait général dans les 3 semaines	63,00 €
14	127	ROMANCHE	DM3 A	13002	Ouverture d'un dossier de pénalité	70,00 €
14	136	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	DMU18 D3 I		Liste des brûlés non parvenue à J-7 de la première journée de championnat	52,00 €

Fautes techniques

N°	CLUB	RENCONTRE			TYPE DE FAUTE			MONTANT
		DIVISION POULE	DATE	N°				
					1ERE	2EME	3EME	
133	AS ST GEORGES ESPERANCHE	DF3 C	21/09	23060	FT G1			30,00 €
052	SAINT MARTIN D'HERES BASKET	DM3 A	21/09	12002	FT G1			30,00 €
074	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	DM2 B	21/09	12032	FT G1			30,00 €
038	ISERE SAVOIE PONT BASKET	DM3 D	21/09	13090	FT G1			30,00 €
136	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	DM3 C	21/09	21002	FT G1			30,00 €
021	BBC EYBENS POISAT	PRF B	21/09	21031	FT G1			30,00 €
018	GRESIVAUDAN BASKET CLUB	PRM B	21/09	11032	FT G1			30,00 €
018	GRESIVAUDAN BASKET CLUB	PRM B	21/09	11032	FT G1			30,00 €
012	CHARTREUSE BASKET CLUB	U18M PL	21/09	10	FT G1			30,00 €
058	AS TULLINS FURES	U18M PL	21/09	6	FT G1			30,00 €
058	AS TULLINS FURES	PRM B	21/09	11031	FT G1			30,00 €

Compétitions 3x3

SERIES 3x3 2025/2026 - Engagements

Les engagements pour les SERIES 3x3 2025/2026 sont ouverts.

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES 3x3](#)

Les prochaines journées de championnat (stops) se tiendront :

- Samedi 1^{er} ou dimanche 2 novembre 2025
- Samedi 3 ou dimanche 4 janvier 2026
- Samedi 21 ou dimanche 22 février 2026
- Samedi 18 ou dimanche 19 avril 2026

Seules les équipes engagées avant le **12 octobre 2025** pourront participer au premier stop.

Frais d'engagement pour la saison 2025/2026 :

- 20 euros par équipe, de la 1^{ère} à la 5^{ème} équipe d'un même club ;
- 10 euros par équipe, à partir de la 6^{ème} équipe d'un même club.

Le montant dû sera appelé par facture, merci de ne procéder à aucun paiement (ni virement ni chèque) avant réception de la facture.

Les forfaits restent gratuits s'ils sont déclarés avant le dimanche 20h qui précède la journée de championnat.

Attention : modification du règlement sportif consultable [en cliquant ici](#).

COMITÉ ISÈRE BASKETBALL

CHAMPIONNATS 3x3 FFBB

PRÊT À DEVENIR CHAMPION ?

SÉRIES 3X3

DE U13 À SÉNIORS (F/G)
SAISON 2025-2026

**MONTE TON ÉQUIPE
ET INSCRIS-TOI AUPRÈS
DE TON CLUB !**

1-2 NOV.
3-4 JAN.
21-22 FÉV.
18-19 AVR.

LOCAUX

L'ÉQUIPE DOIT ÊTRE COMPOSÉE DE JOUEURS DU MÊME CLUB

Votre club organise un tournoi 3x3 pour ses sponsors et ses partenaires ?

Bonne nouvelle ! Le Comité souhaite contribuer et vous accompagner dans cette démarche : présence lors de votre événement, conseils, communication, soutien matériel... Le Comité se tient à votre disposition pour vous guider et vous aider dans l'organisation de votre tournoi.

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas et écrivez-nous à 3x3@iserebasketball.org

Jeunesse

Label « École Française de Mini-Basket »

Clubs concernés par le renouvellement de leur label cette saison :

- AMICALE LAIQUE ECHIROLLES
- ARTAS BASKET CLUB
- AS TULLINS FURES
- BASKET CLUB BAVONNE
- BASKET CLUB LES ABRETS
- BBC EYBENS POISAT
- GRENOBLE BASKET 38
- PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB
- SAINT MARTIN D'HERES BASKETBALL
- SPORTING CLUB DE GIERES
- TERRES FROIDES BASKET

Le dossier doit être déposé sur FBI **avant le 31 décembre 2025** (date de fermeture de la plateforme).

La labellisation sera attribuée pour 3 saisons à partir de la saison du dépôt du dossier. Exemple : Si un dossier validé est déposé en 2025-26, le label EFMB sera attribué pour les saisons 2025-26, 2026-27 et 2027-28.

Avant de valider votre dossier, contactez la Commission Technique pour une vérification.

Vivre Ensemble

Pour faire votre demande de labellisation quelle que soit la pratique (Basket Santé, Micro-Basket, Basket Inclusif...), vous devez faire votre demande par FBI dans l'onglet « Organisme » > « Gestion des labels ». Vous pouvez, dès à présent, faire vos demandes pour 2025/2026. Les labels VxE ne sont attribués que pour une seule saison.

Technique

Forum Départemental Mini-Basket

Le forum départemental Mini Basket aura lieu **le dimanche 19 octobre** au **GRAND-LEMPS** :

- **Matinée consacrée aux entraîneurs U7/ U9.**
- **Après-midi consacrée aux entraîneurs U11.**

Le programme complet sera communiqué prochainement.

Merci d'inscrire vos entraîneurs avant le 12 octobre à partir du lien suivant : [cliquez ici](#).

Pour rappel tous les entraîneurs des équipes U9 et U11 inscrites sur les rencontres du CD38 devront participer au Forum Départemental Mini-Basket :

- Un entraîneur inscrit sur la liste fédérale de l'équipe technique de Ligue lors de la saison précédente sera exempté.
- Un entraîneur ayant participé soit au week-end de présaison (WEPS) championnat de France, soit au JAPS régional (seniors ou jeunes), soit au Campus sera exempté.
- Un entraîneur inscrit en formation BPJEPS ou DEJEPS sera exempté sur justificatif.

Les sessions sont ouvertes à l'ensemble des entraîneurs (gratuit pour les entraîneurs licenciés en Isère, 45€ pour les licenciés extérieurs au département). Possibilité de faire la journée complète (pas de repas prévu sur place).

Formation Brevet Fédéral 2025-2026

Formation [Brevet Fédéral Jeunes](#) (32 places maximum) :

- Dimanche 23 novembre
- Dimanche 14 décembre
- Dimanche 25 janvier

Formation [Brevet Fédéral Adultes](#) (20 places maximum) :

- Dimanche 14 février
- Dimanche 15 mars
- Samedi 4 avril

Les inscriptions sont à effectuer sur le site internet de l'organisme de formation de la Ligue (rubrique formations fédérales) : <https://ifrabb.fr/>

Recensement salariés des clubs

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques instants pour remplir le formulaire de demande d'informations concernant les éventuels salariés de votre club.

Vous pouvez accéder au formulaire directement via le lien suivant :

[**RECENSEMENT SALARIÉS CLUBS 25-26**](#)

Ces informations sont importantes pour nous afin de mettre à jour nos bases de données. Merci de remplir un formulaire par salarié.

Formation Initiale 2025/2026

La Formation Initiale est proposée par le Comité de l'Isère. Elle vise à préparer les stagiaires à l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD) à travers plusieurs séances de formation tout au long de la saison.

À qui s'adresse-t-elle ? Les novices en arbitrage, ceux qui souhaitent en acquérir les bases, les arbitres club qui souhaitent devenir arbitres officiels.

ATTENTION : Les stagiaires doivent être nés le 17 mai 2011 ou avant.

Comment se déroule-t-elle ? À travers 4 dates de formation sur la saison allant de la théorie à la pratique. Vous trouverez ci-dessous les dates :

- Samedi 18 ou dimanche 19 octobre 2025 à **ENTRE-DEUX-GUIERS**.
- Samedi 22 ou dimanche 23 novembre 2025 à FAVERGES/DOLOMIEU.
- Samedi 14 ou dimanche 15 février 2026 à ST JEAN DE SOUDAIN.
- Samedi 14 ou dimanche 15 mars 2026 à CROLLES ou FROGES

Examen Blanc : Dimanche 12 avril 2026 à ENTRE-DEUX-GUIERS.

Examen Départemental : Dimanche 17 mai 2026 à TULLINS.

Stage nouveaux arbitres départementaux : Samedi 13 juin 2026 à ÉCHIROLLES.

Modalités d'inscription : remplir le formulaire d'inscription [disponible ici](#) avant le 1^{er} octobre 2025. L'inscription est gratuite (le stagiaire s'engage à participer à la totalité des séquences de formation).

Pour toutes questions, vous pouvez contacter la CDO : cdo@iserebasketball.org.

Déclaration des écoles d'arbitrage

Les clubs qui organisent une école d'arbitrage doivent déclarer le niveau 1 de cette école sur FBI (dans leur fiche organisme, onglet « école d'arbitrage »).

Pour mémoire :

L'école d'arbitrage de niveau 1 qui s'oriente vers l'animation et la formation ludique des arbitres club de la structure appelés à officier au sein du club les rencontres des plus jeunes quand aucun arbitre n'est désigné.

L'école d'arbitrage de niveau 2 qui s'engage davantage dans la formation jusqu'à préparer les arbitres du club ou de la CTC à l'examen d'arbitre départemental en permettant aux jeunes de se former dans un milieu rassurant et en leur évitant de se déplacer au loin pour suivre les formations plus éloignées que pourraient proposer le comité.

Nous remercions les clubs de bien vouloir faire leur déclaration avant le 10 octobre 2025. À l'issue de cette phase de déclaration, la CDO reprendra contact avec les clubs ayant déclaré une école d'arbitrage pour préciser les modalités de passage au niveau 2.

COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5, avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE



Tél : 04.76.22.33.55

Courriel : secretariat@iserebasketball.org

Site : www.iserebasketball.org

NOS PARTENAIRES

